

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 NOVEMBRE

Les dangers de l'opinion de M^r Lavigerie

Sous ce titre, *l'Anjou* publie un nouvel article qui aura le même retentissement que le premier, dû évidemment à une haute autorité :

« Nous ne connaissons rien de plus dangereux, pour les intérêts de l'Eglise et de la France, que l'appel de M^r Lavigerie au clergé et aux catholiques, afin de les entraîner à adhérer comme lui, sans arrière-pensée, à la forme républicaine.

Evidemment, le vénérable Prélat n'a pu se méprendre un seul instant sur le succès de ses conseils : il savait fort bien qu'on ne les suivrait pas ; et ce n'est pas le côté le moins fâcheux de la manifestation d'Alger que de voir un haut dignitaire de l'Eglise lancer avec tant d'éclat des paroles destinées à demeurer sans effet. Mais supposons même qu'on voulût se rendre à son invitation, et que, par un prodige d'abdication sans exemple dans l'histoire, un grand parti, appuyé sur une tradition monarchique de 14 siècles, en vint à renoncer du soir au matin à des convictions soutenues jusque-là avec une inébranlable fermeté. Le résultat le plus clair de ce suicide serait de tuer l'idée monarchique en France et de rendre impossible à jamais « ce gouvernement de réserve » qui, en de mauvais jours et après de lamentables expériences, aurait pu devenir la ressource suprême de la patrie. Ce résultat serait-il désirable ? Nous le demandons aux plus résolus d'entre ceux qui se montrent disposés à tenter l'entreprise.

Et les royalistes eux-mêmes — nous pourrions en dire autant des partisans de l'Empire — quelle serait désormais leur attitude devant le pays, eux qui en forment la portion la plus saine et la plus religieuse ? Tous républicains, selon le vœu de M^r Lavigerie. Fort bien ; mais à cela il y a une toute petite difficulté. Qui donc ajouterait foi à la sincérité d'une conversion si subite et si peu attendue ? Personne. Quel serait donc l'électeur assez naïf pour croire qu'après avoir dit et répété depuis soixante ans qu'il n'y a de salut pour la France que dans le retour à la Monarchie, ceux qui ont tenu ce langage en toute occasion et au prix de tant de sacrifices seraient devenus, par une illumination soudaine, autant de républicains convaincus et sans arrière-pensée ? Mais ce qu'on ne manquerait pas de leur jeter à la face, en un jour d'élection, ce seraient des paroles comme celles-ci : « Vous manquez absolument de franchise ; vous voulez nous tromper ; vous n'avez fait que vous mettre un faux nez ; à bas les masques ! Nous aimons mieux voter pour de vrais républicains : ceux-là, du moins, ne nous laissent pas ignorer ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent faire. »

La première conséquence de la volte-face conseillée par M^r Lavigerie serait donc de mettre en suspicion la loyauté de tout un grand parti, le plus honnête et le plus chrétien qu'il y ait en France, d'annihiler son action aux élections futures et de laisser doré-

navant le champ libre aux partisans des Ferry, des Freycinet et des Constans, qui auraient beau jeu pour traiter leurs adversaires d'hommes sans franchise et sans convictions. Il ne nous est pas permis de supposer que l'archevêque d'Alger veuille aboutir à un résultat aussi lamentable que celui-là ; car ce ne serait pas seulement un désastre pour la France, mais encore un grave péril pour les intérêts de la religion.

Comment ! Voilà douze ans que le clergé et les catholiques ne cessent de s'élever contre un régime qui a foulé aux pieds leurs droits et leurs libertés ; et, par la plus étrange des contradictions, ils donneraient, à l'heure actuelle, pour corollaire à leurs plaintes si légitimes, une adhésion formelle à la République ! Mais on ne manquerait pas de nous dire, et avec raison — car il y a un bon sens populaire qui démêle bien vite les situations fausses : — « Vous avez donc joué la comédie depuis douze ans ; puisque, après tout ce qui s'est passé, vous adhérez si facilement à la République, il n'était donc pas vrai de dire, comme vous le répétiez chaque jour, que les écoles neutres sont une menace perpétuelle pour la foi des enfants, que le service militaire imposé aux séminaristes entrave le recrutement du clergé, et que jamais, sous aucun autre régime, la religion n'avait été en butte à autant de vexations et d'attaques. Car, si vous étiez sincèrement convaincus de ces choses, bien loin de chercher à affermir la République par votre adhésion formelle, vous vous appliqueriez à la combattre de toutes vos forces, pour la remplacer par un gouvernement chrétien ? »

A cela que répondre ? Nous ne le verrions pas trop pour notre part, si les conseils de M^r Lavigerie pouvaient être suivis. Or, rien n'est plus funeste, aux yeux des populations, que de paraître avoir manqué de sincérité. Présentez-vous aux élections sous l'étiquette de la République, après l'avoir si longtemps combattue, et vous verrez le résultat.

Et que l'on ne se rejette pas sur une prétendue nécessité d'adhérer à la République pour faire face aux périls qui peuvent nous menacer du dehors. Car c'est précisément dans le maintien du régime actuel que nous voyons un grave péril pour la France. N'est-ce pas la forme républicaine qui nous tient fatalement isolés au milieu de l'Europe monarchique ? Supposons-la venue, cette heure critique que notre patriotisme voudrait reculer dans un avenir indéfini, mais dont il est impossible de ne pas se préoccuper dès maintenant. Certes, notre brave armée fera tout son devoir ; et, en quelques mains que pourra se trouver alors le drapeau de la France, tous les catholiques le suivront, oubliant à cette heure-là leurs griefs et leurs justes ressentiments, comme ils l'ont fait en 1870. Que Monseigneur d'Alger se rassure pleinement à cet égard. Mais n'y a-t-il pas de quoi trembler à la pensée des difficultés qui viendront de ce parlementarisme républicain auquel on nous propose d'adhérer avec tant de complaisance ? Voit-on ce gouvernement à cinq cents ou à mille têtes, sans force et sans unité, conduire une aussi formidable affaire et pour laquelle il faudrait ce qui, ail-

leurs, personnifie la patrie avec un suprême prestige ?... Mais non, ne parlons pas de cela. Seulement, que l'on veuille bien nous permettre de ne pas voir dans un pareil régime la meilleure défense contre les périls du dedans et du dehors.

Que les Suisses et les Allemands qui rédigent le *Moniteur de Rome* donnent leur adhésion enthousiaste à une République définitive, libre à eux ; mais, cela, c'est notre affaire à nous Français : *de nobis res agitur* ; et les conseils d'une feuille étrangère, n'ayant d'autre autorité que la sienne, ne pèsent d'aucun poids dans une question où notre liberté d'appréciation reste pleine et entière.

Ces essais successifs — car ce n'est pas le premier — de République définitive, s'ils parviennent à troubler quelques esprits, ont aussi leur avantage. A voir l'accueil qu'ils reçoivent des adversaires de la religion, tous unis pour le maintien de lois iniques et anti-chrétiennes, on se rend parfaitement compte de ce qu'est le régime au fond et dans sa nature même. Rien ne montre mieux que, dans ce pays, la République n'est et ne sera jamais que l'œuvre d'un parti, et, comme l'a dit si admirablement Monsieur le Comte de Paris, que le gouvernement national de la France, c'est la Monarchie. »

A LA CHAMBRE

Judi soir, 20 novembre.

La discussion du budget de l'instruction publique a commencé aujourd'hui. Elle a une fois de plus démontré que les lois scolaires antireligieuses sont ruineuses et qu'elles ne répondent point aux désirs des populations chrétiennes de France.

Les instituteurs laïques coûtent trois fois plus que les instituteurs congréganistes et les radicaux insatiables trouvent que les sommes considérables jetées dans les laïcisations ne sont pas encore suffisantes ; au nom de la majorité, M. Bouge a donc réclamé une augmentation de traitement en faveur des instituteurs.

Les républicains défendent décidément des théories bien contradictoires et qui prouvent leur haine de la religion. S'agit-il de payer l'indemnité due au prêtre : douze cents francs sont beaucoup ; s'agit-il de payer l'instituteur de l'école sans Dieu, deux mille francs sont peu.

M. Bourgeois a été également de cet avis, mais les nécessités budgétaires l'ont empêché de donner satisfaction aux demandes radicales.

L'honorable député de la droite, M. Le Provost de Launay, a ensuite prononcé un discours remarquable dans lequel il a signalé le gaspillage du ministère de l'instruction publique et les folles dépenses causées par les écoles laïcisées, sans élèves, et par les lycées également vides de jeunes filles.

C'est à M. Le Provost de Launay que reviennent d'ailleurs les honneurs de la journée. Il a approfondi la discussion générale du budget de l'instruction publique, démontré qu'en dépit de l'augmentation de trois millions, deux millions réservés aux indemnités de déplacement du personnel enseignant n'étaient point appli-

qués, que partant la Chambre pouvait réaliser une économie de cinq millions. Pourquoi ne pas les employer alors à l'amélioration du traitement des instituteurs ? M. Le Provost de Launay a passé en revue les divers chapitres de ce budget et ses nombreuses critiques ont soulevé de fréquents applaudissements à droite.

M. de Lamarzelle appelle l'attention de la Chambre sur les programmes des lycées et sur les livres mis entre les mains de la jeunesse.

L'orateur fait des citations qui prouvent l'immoralité des livres donnés aux élèves des lycées de l'Etat.

ABSURDITÉS JUDICIAIRES

Un ancien communal nommé Baillère adressa, au cours du procès Boulanger, une lettre un peu verte à M. le procureur général Quesnay de Beurepaire.

Celui-ci déféra M. Baillère au tribunal correctionnel sous l'inculpation d'injures, *non publiques*, à un magistrat.

L'avocat de l'accusé soutient que l'injure était *publique*, attendu que la lettre avait été publiée par la *Cocarde* avant de parvenir à destination.

Le tribunal correctionnel s'empressa de déclarer que cette publicité était sans importance ; les injures enfermées sous enveloppes devaient seules compter.

La Cour de Paris fut du même avis ; elle donna raison à son procureur général contre l'avocat de M. Baillère.

La cause fut portée devant la Cour de cassation qui, au contraire, vient de décider que « l'outrage à un magistrat, non rendu public, n'existe qu'à la condition qu'il n'y ait eu aucune publicité antérieure ou concomitante, à la réception de l'écrit ; si l'auteur de l'écrit l'a fait paraître dans un journal en même temps qu'il le faisait parvenir à la personne offensée, le délit est celui de l'article 48 de la loi de 1884 et non celui de l'article 222 du Code pénal. En conséquence, le fait doit être soumis à la juridiction de la Cour d'assises. »

Il paraît devoir difficile de nier la logique de cette décision qui, en outre, nous édifie singulièrement sur l'esprit qui peut animer, dans certains cas, les tribunaux de première instance et les Cours d'appel.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'arrêt de la Cour de cassation, dont la conséquence devrait être de renvoyer M. Baillère devant la Cour d'assises, ne retire pas toute satisfaction à M. Quesnay de Beurepaire, et que M. Baillère est actuellement à Sainte-Pélagie où il purge la condamnation à six mois de prison prononcée contre lui en vertu de l'interprétation reconnue fautive par la Cour de cassation.

LA PLATITUDE RÉPUBLICAINE

On lit dans le *Temps* :

« On était curieux de savoir comment la presse anglaise prendrait le secours apporté à la Banque d'Angleterre par la Banque de

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

Le Vendredi 28 novembre 1890, à 1 heure du soir,

En l'étude et par le ministère de M^e Lelièvre, notaire,

UN FONDS DE COMMERCE

DE
Marchand de Mercerie-Bonneterie & Rouennerie

Exploité à Saumur, rue des Capucins, 27.

S'adresser à M. BÉCHET, rue des Capucins, 27, à Saumur, et à M^e LELIÈVRE, notaire, dépositaire du cahier des charges. (864)

Études de M^e GAUTIER et de M^e LELIÈVRE, notaires à Saumur.

Vente de Meubles

& DE MARCHANDISES
Après décès

Le Dimanche 23 Novembre 1890, à midi, et jours suivants, à Chacé, en la maison Chevallier, il sera, par le ministère de M^e GAUTIER et de M^e LELIÈVRE, notaires à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques des meubles, objets mobiliers de toute nature, articles d'épicerie, mercerie, blanc, faïence et poterie, dépendant de la communauté d'entre les époux SOULARD-HAMELIN-CHEVALLIER.

On vendra :

Bon mobilier, marchandises, vins en bouteilles et en cercles et autres objets.

Les adjudicataires paieront leur prix comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (845)

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n^o 29. (434)

A VENDRE

4^o FOIN, première qualité;
2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne;
3^o 483 ÉTAUSSES avec leurs branches, essence frêne, saule et orme;

4^o 40 beaux BALIVEAUX, en frêne, pouvant faire du bois de travail, charronnage, etc.

Ces arbres sont à prendre autour de la prairie de Presles, joignant le pont de Saint-Florent. Exploitation facile.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (863)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

AVIS

La PÊCHE de l'ÉTANG de MORTEMER, près le champ de course de Verrie-Saumur, aura lieu le dimanche 23 novembre.

Le poisson sera vendu sur les lieux, en gros et en détail, depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, et jours suivants.

Étude de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

A l'amiable

1. UNE TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ, située à Fosse-Bellay, commune de Cizay, à proximité de Saumur, Doué, Montreuil-Bellay, comprenant : très belle Maison de maître, vastes Servitudes, Bâtimens de closier, Pressoir, Celliers, Cours, Jardins anglais bien plantés, Jardin potager et très beau Clos de vigne d'environ 4 hectares attenant à la maison; le tout renfermé de murs en très bon état; Bois taillis, Vignes, Terres, Prairie; le tout d'une contenance de 23 hectares environ. Beau pays de chasse.

2. LA PROPRIÉTÉ VIGNOBLE D'ARTHENAY, commune des Verchers, comprenant : vastes Bâtimens et Servitudes, Pressoir, Cellier, Cour, Jardins, magnifique enclos d'environ 2 hectares; Très beaux morceaux de Vigne en face et derrière la maison; Terre, Vigne, Prairie et Bois taillis; le tout d'une contenance d'environ 40 hectares.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. SERNENTE, à Doué-la-Fontaine, ou à M^e GUYARD, notaire. (824)

ON DEMANDE UNE CAISSIÈRE aux Magasins de Nouveautés MEXME Frères, 18 et 20, rue d'Orléans, Saumur.

UNE DAME SEULE demande DOMESTIQUE de 20 à 30 ans, ayant de bons renseignements à donner. (827)

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.

— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.

Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.

Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE

LE

Guignolet Combier

2^{fr.} 35 le litre 2^{fr.} 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. soir
Paris					7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6				9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13				12 22	1 58	6 35	12 23	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20				1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29					3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43					3 30	8			6 14
Blou	11 54					3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2					3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 45				1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23				1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31					4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 41					4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37			4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44			4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52			4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11				4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 40	3 28	8 14
Niort					3 58	4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes						6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux						9 52	4 18		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40	8 20			3
Saintes					7 12	9 9			6 40
Niort	5 25				9 42	10 51			8 30
Thouars	8 35	6 5			12 12	12 45	1 35	4 15	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57				2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18				2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27				2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32				3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22				7 45	Mixte matin		3 13	5 42
(départ)		7 25	11 25					2 52	5 20
Nantilly (départ)		7 36	11 36					3 4	5 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44		1 34	3 12	5 39		10 59
(départ)		7 57	11 54		1 39	3 16	5 43		11 53
Vivv		8 11	12 10			3 28	5 57		
Blou		8 20	12 19			3 36	6 6		
Vernantes		8 33	12 33			3 47	6 19		
Linières-Bouton		8 46	12 45			3 58	6 31		
Noyant-Méon		9 11	12 58		2 15	4 10	6 45		11 44
Montreuil-Bellay		10 22	2 4		2 55	5 22	7 58		12 33
Thouars		2 47			5 56	9 26	12 4		3 26
Niort		5 50			7 30	11 50	2 27		5 10
Saintes									5 45
Bordeaux									

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 34	9 5	
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50		8 39	4 56	9 45	
Chinon	9 4	1	7 44		9 4	7 6	10 32	

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		Bourgueil	7 55	11 50	3 30	
Port-Boulet	8 44	1 10	5 40		Port-Boulet	8 15	12	3 40	
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		Saumur	9 4	12 33	4 5	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 4	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes dt.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	7 35
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 44	
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 34	5 59	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 39	10 50
Port								

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 NOVEMBRE

Les dangers de l'opinion de M^r Lavigerie

Sous ce titre, *l'Anjou* publie un nouvel article qui aura le même retentissement que le premier, dû évidemment à une haute autorité :

« Nous ne connaissons rien de plus dangereux, pour les intérêts de l'Eglise et de la France, que l'appel de M^r Lavigerie au clergé et aux catholiques, afin de les entraîner à adhérer comme lui, sans arrière-pensée, à la forme républicaine.

Evidemment, le vénérable Prêlat n'a pu se méprendre un seul instant sur le succès de ses conseils : il savait fort bien qu'on ne les suivrait pas ; et ce n'est pas le côté le moins fâcheux de la manifestation d'Alger que de voir un haut dignitaire de l'Eglise lancer avec tant d'éclat des paroles destinées à demeurer sans effet. Mais supposons même qu'on voulût se rendre à son invitation, et que, par un prodige d'abdication sans exemple dans l'histoire, un grand parti, appuyé sur une tradition monarchique de 14 siècles, en vint à renoncer du soir au matin à des convictions soutenues jusque-là avec une inébranlable fermeté. Le résultat le plus clair de ce suicide serait de tuer l'idée monarchique en France et de rendre impossible à jamais « ce gouvernement de réserve » qui, en de mauvais jours et après de lamentables expériences, aurait pu devenir la ressource suprême de la patrie. Ce résultat serait-il désirable ? Nous le demandons aux plus résolus d'entre ceux qui se montrent disposés à tenter l'entreprise.

Et les royalistes eux-mêmes — nous pourrions en dire autant des partisans de l'Empire — quelle serait désormais leur attitude devant le pays, eux qui en forment la portion la plus saine et la plus religieuse ? Tous républicains, selon le vœu de M^r Lavigerie. Fort bien ; mais à cela il y a une toute petite difficulté. Qui donc ajouterait foi à la sincérité d'une conversion si subite et si peu attendue ? Personne. Quel serait donc l'électeur assez naïf pour croire qu'après avoir dit et répété depuis soixante ans qu'il n'y a de salut pour la France que dans le retour à la Monarchie, ceux qui ont tenu ce langage en toute occasion et au prix de tant de sacrifices seraient devenus, par une illumination soudaine, autant de républicains convaincus et sans arrière-pensée ? Mais ce qu'on ne manquerait pas de leur jeter à la face, en un jour d'élection, ce seraient des paroles comme celles-ci : « Vous manquez absolument de franchise ; vous voulez nous tromper ; vous n'avez fait que vous mettre un faux nez ; à bas les masques ! Nous aimons mieux voter pour de vrais républicains : ceux-là, du moins, ne nous laissent pas ignorer ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent faire. »

La première conséquence de la volte-face conseillée par M^r Lavigerie serait donc de mettre en suspicion la loyauté de tout un grand parti, le plus honnête et le plus chrétien qu'il y ait en France, d'annihiler son action aux élections futures et de laisser doré-

navant le champ libre aux partisans des Ferry, des Freycinet et des Constans, qui auraient beau jeu pour traiter leurs adversaires d'hommes sans franchise et sans convictions. Il ne nous est pas permis de supposer que l'archevêque d'Alger veuille aboutir à un résultat aussi lamentable que celui-là ; car ce ne serait pas seulement un désastre pour la France, mais encore un grave péril pour les intérêts de la religion.

Comment ! Voilà douze ans que le clergé et les catholiques ne cessent de s'élever contre un régime qui a foulé aux pieds leurs droits et leurs libertés ; et, par la plus étrange des contradictions, ils donneraient, à l'heure actuelle, pour corollaire à leurs plaintes si légitimes, une adhésion formelle à la République ! Mais on ne manquerait pas de nous dire, et avec raison — car il y a un bon sens populaire qui démêle bien vite les situations fausses : — « Vous avez donc joué la comédie depuis douze ans ; puisque, après tout ce qui s'est passé, vous adhérez si facilement à la République, il n'était donc pas vrai de dire, comme vous le répétiez chaque jour, que les écoles neutres sont une menace perpétuelle pour la foi des enfants, que le service militaire imposé aux séminaristes entrave le recrutement du clergé, et que jamais, sous aucun autre régime, la religion n'avait été en butte à autant de vexations et d'attaques. Car, si vous étiez sincèrement convaincus de ces choses, bien loin de chercher à affermir la République par votre adhésion formelle, vous vous appliqueriez à la combattre de toutes vos forces, pour la remplacer par un gouvernement chrétien ? »

A cela que répondre ? Nous ne le verrions pas trop pour notre part, si les conseils de M^r Lavigerie pouvaient être suivis. Or, rien n'est plus funeste, aux yeux des populations, que de paraître avoir manqué de sincérité. Présentez-vous aux élections sous l'étiquette de la République, après l'avoir si longtemps combattue, et vous verrez le résultat.

Et que l'on ne se rejette pas sur une prétendue nécessité d'adhérer à la République pour faire face aux périls qui peuvent nous menacer du dehors. Car c'est précisément dans le maintien du régime actuel que nous voyons un grave péril pour la France. N'est-ce pas la forme républicaine qui nous tient fatalement isolés au milieu de l'Europe monarchique ? Supposons-la venue, cette heure critique que notre patriotisme voudrait reculer dans un avenir indéfini, mais dont il est impossible de ne pas se préoccuper dès maintenant. Certes, notre brave armée fera tout son devoir ; et, en quelques mains que pourra se trouver alors le drapeau de la France, tous les catholiques le suivront, oubliant à cette heure-là leurs griefs et leurs justes ressentiments, comme ils l'ont fait en 1870. Que Monseigneur d'Alger se rassure pleinement à cet égard. Mais n'y a-t-il pas de quoi trembler à la pensée des difficultés qui viendront de ce parlementarisme républicain auquel on nous propose d'adhérer avec tant de complaisance ? Voit-on ce gouvernement à cinq cents ou à mille têtes, sans force et sans unité, conduire une aussi formidable affaire et pour laquelle il faudrait ce qui, ail-

leurs, personnifie la patrie avec un suprême prestige ?... Mais non, ne parlons pas de cela. Seulement, que l'on veuille bien nous permettre de ne pas voir dans un pareil régime la meilleure défense contre les périls du dedans et du dehors.

Que les Suisses et les Allemands qui rédigent le *Moniteur de Rome* donnent leur adhésion enthousiaste à une République définitive, libre à eux ; mais, cela, c'est notre affaire à nous Français : *de nobis res agitur* ; et les conseils d'une feuille étrangère, n'ayant d'autre autorité que la sienne, ne pèsent d'aucun poids dans une question où notre liberté d'appréciation reste pleine et entière.

Ces essais successifs — car ce n'est pas le premier — de République définitive, s'ils parviennent à troubler quelques esprits, ont aussi leur avantage. A voir l'accueil qu'ils reçoivent des adversaires de la religion, tous unis pour le maintien de lois iniques et anti-chrétiennes, on se rend parfaitement compte de ce qu'est le régime au fond et dans sa nature même. Rien ne montre mieux que, dans ce pays, la République n'est et ne sera jamais que l'œuvre d'un parti, et, comme l'a dit si admirablement Monsieur le Comte de Paris, que le gouvernement national de la France, c'est la Monarchie. »

A LA CHAMBRE

Judi soir, 20 novembre.

La discussion du budget de l'instruction publique a commencé aujourd'hui. Elle a une fois de plus démontré que les lois scolaires antireligieuses sont ruineuses et qu'elles ne répondent point aux désirs des populations chrétiennes de France.

Les instituteurs laïques coûtent trois fois plus que les instituteurs congréganistes et les radicaux insatiables trouvent que les sommes considérables jetées dans les laïcisations ne sont pas encore suffisantes ; au nom de la majorité, M. Bouge a donc réclamé une augmentation de traitement en faveur des instituteurs.

Les républicains défendent décidément des théories bien contradictoires et qui prouvent leur haine de la religion. S'agit-il de payer l'indemnité due au prêtre : douze cents francs sont beaucoup ; s'agit-il de payer l'instituteur de l'école sans Dieu, deux mille francs sont peu.

M. Bourgeois a été également de cet avis, mais les nécessités budgétaires l'ont empêché de donner satisfaction aux demandes radicales.

L'honorable député de la droite, M. Le Provost de Launay, a ensuite prononcé un discours remarquable dans lequel il a signalé le gaspillage du ministère de l'instruction publique et les folles dépenses causées par les écoles laïcisées, sans élèves, et par les lycées également vides de jeunes filles.

C'est à M. Le Provost de Launay que reviennent d'ailleurs les honneurs de la journée. Il a approfondi la discussion générale du budget de l'instruction publique, démontré qu'en dépit de l'augmentation de trois millions, deux millions réservés aux indemnités de déplacement du personnel enseignant n'étaient point appli-

qués, que partant la Chambre pouvait réaliser une économie de cinq millions. Pourquoi ne pas les employer alors à l'amélioration du traitement des instituteurs ? M. Le Provost de Launay a passé en revue les divers chapitres de ce budget et ses nombreuses critiques ont soulevé de fréquents applaudissements à droite.

M. de Lamarzelle appelle l'attention de la Chambre sur les programmes des lycées et sur les livres mis entre les mains de la jeunesse.

L'orateur fait des citations qui prouvent l'immoralité des livres donnés aux élèves des lycées de l'Etat.

ABSURDITÉS JUDICIAIRES

Un ancien communal nommé Baillère adressa, au cours du procès Boulanger, une lettre un peu verte à M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire.

Celui-ci déféra M. Baillère au tribunal correctionnel sous l'inculpation d'injures, *non publiques*, à un magistrat.

L'avocat de l'accusé soutient que l'injure était *publique*, attendu que la lettre avait été publiée par la *Cocarde* avant de parvenir à destination.

Le tribunal correctionnel s'empressa de déclarer que cette publicité était sans importance ; les injures enfermées sous enveloppes devaient seules compter.

La Cour de Paris fut du même avis ; elle donna raison à son procureur général contre l'avocat de M. Baillère.

La cause fut portée devant la Cour de cassation qui, au contraire, vient de décider que « l'outrage à un magistrat, non rendu public, n'existe qu'à la condition qu'il n'y ait eu aucune publicité antérieure ou concomitante, à la réception de l'écrit ; si l'auteur de l'écrit l'a fait paraître dans un journal en même temps qu'il le faisait parvenir à la personne offensée, le délit est celui de l'article 48 de la loi de 1884 et non celui de l'article 222 du Code pénal. En conséquence, le fait doit être soumis à la juridiction de la Cour d'assises. »

Il paraît devoir difficile de nier la logique de cette décision qui, en outre, nous édifie singulièrement sur l'esprit qui peut animer, dans certains cas, les tribunaux de première instance et les Cours d'appel.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'arrêt de la Cour de cassation, dont la conséquence devrait être de renvoyer M. Baillère devant la Cour d'assises, ne retire pas toute satisfaction à M. Quesnay de Beaurepaire, et que M. Baillère est actuellement à Sainte-Pélagie où il purge la condamnation à six mois de prison prononcée contre lui en vertu de l'interprétation reconnue fautive par la Cour de cassation.

LA PLATITUDE RÉPUBLICAINE

On lit dans le *Temps* :

« On était curieux de savoir comment la presse anglaise prendrait le secours apporté à la Banque d'Angleterre par la Banque de

France. On est fixé aujourd'hui : elle l'a fort mal pris. Non pas qu'elle l'ait repoussé ! Elle s'en serait bien gardée. Sans l'appui de la Banque de France, la Banque d'Angleterre était condamnée à arrêter ses escomptes. C'eût été une bien autre affaire que la liquidation de la maison Baring ! C'eût été, pour tout le commerce de la Grande-Bretagne, dans le monde entier, une crise dont il serait difficile de calculer les conséquences. Les Anglais s'en rendent parfaitement compte, et leurs journaux le savent mieux que personne, car les questions économiques et financières leur sont familières. Seulement, la morgue britannique ne peut se consoler de l'intervention de la France. L'or français est excellent à recevoir, mais mauvais à avoir.

» Grâces soient rendues, poursuit le *Times*, à la présente administration énergique de la Banque ! » Une crise effroyable allait éclater : « Heureusement, l'aide de la Banque d'Angleterre... — le *Times* prend soin d'insister sur ce point, un malentendu serait si facile ! — l'aide de la Banque d'Angleterre a été réclamée à temps. » Sincèrement, ne croirait-on pas à une gagenre ? Quoi ! ce n'est pas l'aide de la Banque de France qui a été « réclamée à temps » ? En vérité, cette façon d'écrire l'histoire est adorable.

C'est l'histoire des peuples qui tiennent à montrer, jusque dans les questions d'argent, le mépris qu'ils ont pour la République française et son gouvernement.

L'Anglais veut bien emprunter, mais il entend ne le faire que comme le gentleman à l'usurier.

Il reçoit l'or et ne salue pas en sortant.

La Crise financière à Londres

La situation financière à Londres inspire toujours des inquiétudes. On redoute une élévation du taux officiel de l'escompte dans quelques jours et une nouvelle baisse de la valeur de l'argent.

Aucune nouvelle faillite n'est annoncée ; mais une nouvelle baisse des valeurs sud-américaines cause des craintes à cet égard.

Le fonds de garantie formé sur l'initiative de la Banque d'Angleterre pour la liquidation de la situation de la maison Baring dépasse 300 millions de francs, et atteindra probablement 400 millions.

De tous côtés, depuis samedi, des dépêches des banques de province arrivent à la Banque d'Angleterre, apportant de nouvelles adhésions au fonds de garantie.

En somme, on estime que la Banque d'Angleterre a déterminé la crise : mais les affaires sont très rares. Chacun prend des précautions. L'escompte est presque nul, sauf à la Banque d'Angleterre où les affaires d'escompte et de prêt sont assez actives.

Quant aux autres banques, elles conservent leur numéraire pour faire face aux besoins imprévus.

Un des dangers de la situation serait le retrait des dépôts faits dans les banques de Londres par les banques provinciales. Les journaux ont publié un avis invitant ces dernières à ne pas toucher à ces dépôts, afin de ne pas créer de panique. Cet avis a sa source officielle dans la Banque d'Angleterre.

Ajoutons toutefois que, dans les cercles bien informés, on croit que, d'ici à la liquidation, la situation sera éclaircie.

La Banque d'Angleterre attend encore le troisième million de livres sterling de la Banque de France, un million et demi de Russie, et 600 à 900,000 livres du Brésil.

Ajoutons, en terminant, qu'il est inexact que le gouvernement russe ait décidé la crise de la maison Baring frères, en retirant ses dépôts qui s'élèvent à 64 millions de francs. L'avis du retrait d'une partie de ces dépôts a été donné pour décembre, janvier et février.

Complétons ces indications par le renseignement suivant :

Un journal, le *Financier*, apprend de source autorisée qu'une commission composée de négociants et de courtiers intéressés dans les affaires argentines, au nombre desquels figure le représentant de la Banque d'Angleterre, est actuellement en voie de formation, dans le but d'examiner la situation actuelle des finances de la République argentine et de résoudre les difficultés actuelles.

D'autre part, on continue à recevoir des dépêches très importantes de New-York.

Mardi encore, une grande maison de banque et de courtage a suspendu ses paiements l'après-midi.

Le passif s'élève à un million de dollars.

INFORMATIONS

C'est à peine croyable, mais la loi que le Sénat discute en ce moment est en suspens depuis dix-huit ans, ni plus ni moins. Votée une première fois par l'Assemblée nationale, elle n'a pu doubler le cap de la dernière lecture avant la dissolution de cette assemblée.

Réintroduite au Sénat en 1876, elle a depuis lors fait constamment la navette entre les deux Chambres. Et il ne semble pas que ce soit fini ! Il s'agit tout simplement de la loi qui accorde à l'époux survivant l'usufruit d'une partie des biens de son conjoint prédécédé.

L'émotion causée par l'assassinat du général Séliwerstoff est toujours très vive. M. de Morhénheim, ambassadeur de Russie, est revenu en toute hâte de Salies-de-Béarn, et un

long rapport a été adressé télégraphiquement à l'Empereur. On ne peut dire encore avec certitude si l'on se trouve en présence d'un crime nihiliste, et nous devons enregistrer le bruit d'après lequel l'assassinat aurait été inspiré par des Allemands en vue de nuire aux bons rapports franco-russes.

Si ce bruit était vrai, nous pouvons dire que le but ne serait pas atteint, car la Russie ne peut qu'être touchée des unanimes sentiments de sympathie pour elle et de réprobation pour l'assassin, qui se produisent avec la plus grande spontanéité.

Un fait assez curieux s'est produit depuis que les découvertes de M. Koch ont été connues. Les requêtes ont afflué aussitôt de tous côtés au ministère de l'instruction publique, et plusieurs personnalités médicales ont demandé à être chargées d'une mission d'études auprès du médecin allemand, mission gratuite bien entendu et tout entière consacrée à la science.

Le gouvernement s'est préoccupé de cet état de choses et il a été décidé que, jusqu'à nouvel ordre, « aucun médecin français ne recevrait mandat officiel l'autorisant à suivre, » à Berlin, les expériences du docteur Koch.

On attend, en effet, des communications officielles faites d'Allemagne à l'Académie de médecine de Paris.

Plusieurs membres de notre corps médical n'en ont pas moins résolu de se rendre à Berlin, mais à titre absolument privé. Le docteur Schafier a quitté Paris mercredi soir, délégué par une réunion de médecins, à la tête desquels se trouve le docteur Garcin, qui a créé à Paris un établissement affecté au traitement des phthisiques.

Un autre médecin bien connu par ses travaux, le docteur Baratoux, a dû partir hier soir pour Berlin.

L'assassinat du général Séliwerstoff

La police est chargée de suivre l'affaire de l'assassinat du général Séliwerstoff ; elle a arrêté avant-hier un individu nommé Padlewski, tailleur, demeurant au quartier Latin ; mais celui-ci ayant pu parfaitement établir son innocence, a été remis en liberté immédiatement.

Les journaux racontent qu'un domestique du général Séliwerstoff, nommé Karl Mueller, a été assassiné à Paris, il y a deux ans, sans qu'on sût jamais par qui ; la police fit une enquête qui n'aboutit pas.

Quelques jours après ce meurtre, le général Séliwerstoff reçut une lettre de menace de mort écrite en russe, mais il n'y attacha aucune importance.

Le *XIX^e Siècle* dit que le bruit courait avant-hier que le ministre de l'intérieur allait pren-

dre des mesures énergiques contre les nihilistes habitant Paris.

Le bruit courait également à l'ambassade de Russie qu'une arrestation relative à l'assassinat du général Séliwerstoff a été opérée avant-hier à la frontière allemande.

D'après l'opinion de plusieurs Russes il ne serait pas impossible que Padlewski eût obéi à un sentiment de vengeance personnelle ; il avait été jadis sous les ordres du général qui passait pour traiter fort mal ses agents.

Le pope russe est venu mercredi dans l'après-midi réciter les prières des morts auprès du corps du général Séliwerstoff, lequel ne sera probablement pas soumis à l'autopsie.

Paris, 20 novembre.

Les obsèques du général Séliwerstoff, à moins d'ordre contraire, seront célébrées demain matin, à 11 heures 1/2.

Le corps sera transporté dans un corbillard de première classe à l'église russe de la rue Daru, où se fera la cérémonie religieuse, qui ne durera pas moins de trois ou quatre heures.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps sera transféré à la gare de l'Est pour être transporté, dans un wagon spécial, à Saint-Petersbourg, où aura lieu l'inhumation.

La nièce du défunt, M^{lle} Khroustcheff, et deux attachés à l'ambassade, accompagneront le corps du général à Saint-Petersbourg.

Deux nouvelles arrestations de nihilistes, nous assure-t-on, doivent être opérées cette après-midi par M. Goron, chef de la sûreté, qui, accompagné par deux inspecteurs de son service, vient de se rendre dans une localité des environs de Paris.

Le domestique finlandais au service du général Séliwerstoff, qui a introduit l'assassin près de son maître, est attentivement surveillé par la police, et, sans qu'aucun mandat ait été lancé contre lui, on peut affirmer qu'il est déjà en état d'arrestation à l'hôtel de Bade, qu'il continue à habiter depuis la mort du général.

NOUVELLES MILITAIRES

A la suite de l'inspection du général de division Cailliot, à Saint-Cyr, le ministre de la guerre a transmis au général Mostas d'Hestreux, commandant l'École, des prescriptions nouvelles sur l'instruction à donner à nos futurs officiers.

L'instruction individuelle des élèves de Saint-Cyr devra être surveillée avec attention.

Ils prendront part à un grand nombre de leçons de lecture de carte et on les habituera rapidement aux levés topographiques.

En vue de la suppression éventuelle des écoles régionales de tir des camps de Châlons,

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Deux semaines à peu près s'étaient écoulées depuis sa rencontre inopinée avec Pierre, et les jours, en passant sur le trouble de la jeune fille, n'avaient apporté ni un souvenir du jeune homme, ni une occasion nouvelle de le revoir.

Et pourtant, ô singulières presciences du cœur ! elle attendait cette occasion et ce souvenir. Et, comme Pierre sur son flot, Jeanne, dans sa chambre de Dinard, éprouvait cette souffrance aiguë de l'être auquel la séparation vient d'arracher la moitié de lui-même. Il lui paraissait qu'elle était incomplète, que quelque chose saignait dans son cœur, à l'instar d'une blessure physique qui l'aurait mutilée. Elle ne vivait plus d'une vie individuelle : elle était double, et elle se révoltait de se sentir ainsi retranchée d'elle-même, justifiant la parole de Dieu au premier homme et à la première

femme : « Vous serez deux dans une même chair ! »

Longtemps Jeanne s'oublia, accoudée à la barre d'appui. La villa, perchée sur son rocher, voilée par les arbres et les plantes grimpantes, se dorait maintenant des feux du couchant. À l'est, Saint-Malo découpait ses massives fortifications sur la grève ; on ne voyait de Saint-Servan que la tour Solidor. Au nord-est, le mont Saint-Michel rayonnait comme un diamant cloné sur un tapis du plus beau vert transparent et mouvant. La féerie de ce spectacle émerveillait la jeune fille. Elle n'avait qu'à s'abandonner à sa nature d'artiste et de poète pour en goûter le charme. De la plage, ou plutôt des maisons basses des faubourgs de Saint-Servan, où habitent les pêcheurs, des mélodées traînantes venaient jusqu'à elle. Et Jeanne, délicieusement remuée, se sentait gagner par des larmes sans cause, qui, peu à peu, remplissaient ses prunelles de brume.

Tout à coup, elle jeta un cri de joie. La voiture de Dinard s'arrêtait à quelque cent mètres de la villa, à un coude où la vue se trouvait forcément interceptée.

Jeanne venait d'apercevoir Jean Le Tianeck descendant de la patache. Mais elle réfléchit

que l'officier n'avait annoncé son arrivée que pour le lendemain. Pourquoi ce retour subit la préoccupait-il de suite ? Elle s'empressa de descendre pour être des premières à interroger le commandant de l'*Alcyone*.

C'était bien Jean, en effet. Il devançait le moment annoncé par sa dépêche, sans doute afin de mieux jouir de la surprise d'Antoinette. Il est certain que la charmante enfant manifesta à son fiancé, de la plus touchante façon, le bonheur qu'elle ressentait de ce retour inattendu. Et Jeanne dut se résigner, quelle que fût son impatience, à ne questionner l'officier de marine que lorsque son amie aurait donné libre cours à l'effusion de sa joyeuse émotion.

L'instant des explications vint enfin. En voyant Jeanne venir à lui, le sourire aux lèvres, Le Tianeck pensa que la jeune fille était au courant des événements qui s'étaient accomplis au Grand-Bouf. Il allait donc, selon toute probabilité, commettre quelque indiscretion à ce sujet, lorsque, fort heureusement, après les compliments d'usage et les félicitations sur son retour, Mademoiselle de Bubeil lui demanda à brûle-pourpoint :

— Et ma lettre, monsieur Jean ?

— Quelle lettre, Mademoiselle ? répondit le

lieutenant de vaisseau, que cette question gênait très fort.

Jeanne s'excusa et avoua qu'elle avait supposé que Jean s'en était emparé, dans l'excel-lente intention, d'ailleurs, de faire sienne la querelle. Cette supposition même dénotait une telle candeur chez la jeune fille que l'officier se sentit très ému.

Dès lors, n'ayant pas de ménagement à garder, il tira la missive de sa poche et, la montrant à Jeanne :

— Mademoiselle, répondit-il, vous ne vous êtes trompée qu'à moitié. Un hasard, un pur hasard, veuillez le croire, m'a rendu dépositaire du secret de cette lettre. J'ai cru pouvoir la communiquer à une personne que vos intérêts touchaient plus encore que moi-même. C'est donc lui qui a fait usage de cette lettre au service de ces mêmes intérêts, et je puis bien vous dire maintenant que l'affaire s'est aussi heureusement terminée que possible.

Jeanne avait rougi jusqu'au blanc des yeux aux premières paroles du marin. Les dernières la firent affreusement pâlir. Elle joignit les mains, et l'interrompant avec vivacité :

— Ah ! monsieur Jean, monsieur Jean, qu'avez-vous fait là ? // a voulu se battre, n'est-